Avis public

Dérogation mineure à un règlement d'urbanisme

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 8 juillet 2025** à **19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral des Estacades

La nature de la dérogation demandée vise la construction d'un futur bâtiment de 4 logements ainsi que l'aménagement du terrain sur une propriété résidentielle qui ne seraient pas conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Dimensions minimales d'un lot desservis à l'extérieur d'un corridor riverain	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-4113	Profondeur : 25 m Superficie : 375 m²	Profondeur : 23,77 m Superficie : 362,3 m
Proportion des matériaux de revêtement extérieur sur une façade avant		Groupe A à C : 50 % min. Groupe A à D : résiduel	40 % gr. A (maçonnerie) 60 % gr. D (déclin de bois)
Implantation d'une aire de stationnement pour un usage H4		Les aires de stationnement sont autorisées dans les cours latérales ou arrière et en cour avant sans empiéter devant la façade avant du bâtiment principal	En cour avant secondaire (rue Leduc) devant une façade avant secondaire d'un bâtiment principal tout en permettant aux véhicules de reculer directement dans la rue Leduc
Largeur maximale d'un accès à une aire de stationnement		50 % de la largeur de la ligne de terrain sur laquelle il se trouve	65 % de la ligne de terrain avant secondaire
Proportion minimale du couvert végétal en cour avant secondaire		50 %	43 %

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 3 011 124 du cadastre du Québec. Il est situé en bordure de la rue Saint-Laurent, adjacent au 510 de la rue Saint-Laurent.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 14 juin 2025.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002